

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 41
Pouvoirs : 4
Votants : 45

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 02/07/2020

Le 9 juillet 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Sandrine CHATELARD (Remplaçante Daniel DOMPOINT), Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Charlotte LEGEAY, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Pierre PERNET, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT (remplacé par Sandrine CHATELARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Richard PACCAUD (Pouvoir Stéphanie PALLIER), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Gabriel AUMONIER

OBJET : FINANCES – Budget Principal 2020 - Décision modificative n°2

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des Finances, présente la proposition de DECISION MODIFICATIVE N°2 du BUDGET PRINCIPAL 2020 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 912 780,00 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) à 3 061 357,00 €

Il informe le Conseil que cette décision modificative concerne deux dossiers urgents devant être traités pendant l'été concernant :

1) Consignation de l'indemnité provisionnelle d'expropriation :

Il informe que l'acquisition de la friche industrielle cadastrée AB 532 et située Allée de Fétan à Trévoux (01600), fait actuellement l'objet d'un litige entre la CCDSV et le propriétaire. En conséquence il est demandé par le Préfet de l'Ain à la CCDSV de placer sur un compte de consignation le montant de l'indemnité provisionnelle d'expropriation d'un montant de 76 500€. A l'issue de la procédure d'expropriation, la CCDSV constatera l'acquisition du bien sur le Budget Principal, qui le « revendra » ensuite au Budget Aménagement des Zones d'activités. Cette option a été choisie parce que le Budget Aménagement des Zones d'activités étant un budget de stocks, ne peut porter les écritures de consignation.

En investissement, cette délibération permet :

- D'augmenter les crédits au compte 275-01(chapitre 27) en dépenses Dépôts et cautionnement de 76 500€ pour constater la consignation (versement des fonds sur le compte de consignation ouvert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations),

- De constater la déconsignation en augmentant en dépenses les crédits du compte 275 (chapitre 041) et en recettes les crédits du compte 2111-01 terrain bâti (chapitre 041) pour 76 500€,
- D'augmenter en recettes les crédits du compte 024-01 (chapitre 024) pour effectuer la « revente » du terrain du budget Principal au budget Aménagement des Zones d'activités pour 76 500€.

2). Protocole de liquidation du contrat de concession signé entre la CCDSV et la SERL

M. Stéphane BERTHOMIEU informe le Conseil que la présente décision modificative permet la traduction budgétaire du protocole de liquidation du contrat de concession du Parc d'Activités de Montfray à Fareins, signé entre la CCDSV et la SERL, le 15 mai 2020.

L'article 7 de ce protocole, prévoit la liquidation définitive de l'opération et les flux de trésorerie prévisionnels de la CCDSV, qui sont les suivants :

En fonctionnement :

- Réception de 75% du boni prévisionnel de l'opération (le boni représente 70% de l'excédent de clôture de l'opération) soit 912 780€, en recettes, au crédit du compte 7788-opération 78-90110 produit exceptionnel ;
- Ce versement est équilibré par une augmentation du virement à la section d'investissement du même montant : 912 780€ au compte 023-01.

En investissement :

En dépenses sur l'opération 78 Parc d'Activité de Montfray :

- Rachat de travaux (45% travaux) : 2 582 650€ au crédit du compte 2151-90110 (réseaux de voiries) ;
- Emprises publiques (70 636m² à 5,36€/m²) : 454 331€ au crédit du compte 2112-90110 (terrain de voirie).

En recettes :

- Réception de l'avance versée par la CCDSV à la SERL entre 2009 et 2018, pour un montant de 2 934 000, au crédit du compte 1318- 90110 ;
- Augmentation du virement de la section de fonctionnement de 912 780€ au compte 021-01 ;
- Diminution des crédits en recettes de l'opération 78 Parc de Montfray de 938 423€, il s'agit du boni qui avait été imputé en investissement en budget primitif et qui est finalement encaissé en fonctionnement.

Ces écritures sont équilibrées par une diminution des crédits de l'enveloppe pour opportunités au compte 2314-01 de 128 624€

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

➤ **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 du Budget Principal 2020 suivante :

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
					Libellés	modification de crédits	modification de crédits	
R		77	7788	90110	Produit exceptionnel divers - Parc d'activité de Montfray à Fareins		912 780,00	Récupération du boni de l'opération (soit 75% de 70% de l'excédent de clôture)
D		023	023	90110	Virement à la section d'investissement	912 780,00		Virement de section - équilibre budgétaire
					TOTAL	912 780,00	912 780,00	

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
					Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
D		27	275	01	Dépôts et cautionnements versés	76 500,00		Consignation auprès de la CDC du prix de l'indemnité provisionnelle pour expropriation terrain AB 532 à Trévoux
R		041	275	01	Dépôts et cautionnement versés - opération patrimoniale d'ordre budgétaire	0,00	76 500,00	Déconsignation auprès de la CDC de l'indemnité provisionnelle d'expropriation du terrain AB 532 à Trévoux
R		041	2111	01	Achat de terrain - opération patrimoniale d'ordre budgétaire	76 500,00		Achat du terrain AB532 à Trévoux pour le montant de l'indemnité provisionnelle d'expropriation
R		024	024	01	Vente de terrain		76 500,00	"vente" du terrain AB 532 à Trévoux au budget Zones d'activités (transfert interne à la CCDSV entre 2 budgets) pour le montant de l'indemnité provisionnelle d'expropriation
D	78	21	2151	90110	Installation matériel et outillage technique - réseaux de voirie - - Parc d'activité de Montfray à Fareins	2 582 650,00		Rachat travaux SERL réalisés sur le Parc tranche 1 et 2
D	78	21	2112	90110	Installation matériel et outillage technique - terrain de voirie - Parc d'activité de Montfray à Fareins	454 331,00		Rachat des emprises des voiries
R	78	13	1318	90110	Subvention équipement transférable - Autres - Parc d'activité de Montfray à Fareins		2 934 000,00	Récupération de l'avance versée par la CCDSV à la SERL entre 2009 et 2018 selon les dispositions du contrat de concession
D	HO	23	2314	01	Construction sur sol d'autrui - immobilisation en cours	-128 624,00		Enveloppe pour opportunité - équilibre budgétaire
R	HO	021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		912 780,00	Virement de section
R	78	13	1313	90110	Subvention du Département - Parc d'Activité de Montfray à Fareins		-938 423,00	Crédits à supprimer - hypothèse de boni prévue au BP qui est imputé en fonctionnement en produit exceptionnel
					TOTAL	3 061 357,00	3 061 357,00	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 13 JUIL. 2020
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200709-2020C89-FI
Affichage le : 13 JUIL. 2020

A Trévoux, le 09/07/2020

Le Président,
Marc PECHOUX

